Exécution des marchés publics

Cotraitance et sous-traitance

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-8971010 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 625 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Exécution des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Définir et distinguer les notions de cotraitance et sous-traitance
- Analyser les responsabilités respectives au sein d'un groupement
- Gérer les obligations de la personne publique vis-à-vis de la sous-traitance

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090)

Public concerné

· Responsables et rédacteurs marchés
· Responsables juridiques, techniques et financiers
· Toute personne en charge du suivi des travaux

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

CERNER LES PRINCIPES GENERAUX DE LA COTRAITANCE

Déterminer les textes applicables

Définir les notions importantes

- Les dispositions du Code de la commande publique
- L'organisation d'un groupement

Identifier la représentation des groupements et leurs relations internes tant financières que contractuelles

- Le rôle du mandataire

Analyser les groupements conjoints et solidaires et leurs responsabilités vis-à-vis du pouvoir adjudicateur

- La notification et le nantissement
- L'avance, l'acompte, le solde et les pénalités

Gérer la défaillance d'un cotraitant et du mandataire

Gérer les litiges entre les cotraitants et vis-à-vis du pouvoir adjudicateur

Appliquer les dispositions des CCAG pour les groupements

Analyser la jurisprudence

IDENTIFIER LES GRANDS PRINCIPES GENERAUX DE LA SOUS-TRAITANCE

Déterminer les textes règlementaires

Définir les notions clés

- Les sous-traitants directs
- Les sous-traitants indirects

L'acceptation et l'agrément

- La notification et le nantissement

Appliquer le paiement des sous-traitants directs

- L'avance, l'acompte et le solde

Gérer les responsabilités des sous-traitants vis-à-vis du titulaire et du pouvoir adjudicateur

Appréhender les conséquences de la modification de l'acte spécial de sous-traitance

Appliquer les dispositions des CCAG en sous-traitance

Analyser la jurisprudence

QCM retraçant les éléments clés

Exercice d'application : étude des DC1, DC2 et DC4

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.